

République Française  
Département Loire-Atlantique  
Marsac-sur-Don

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 4
Abstention : 1

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le : 04/05/2021  
Et  
Publication ou  
notification du :

Absent(s) : M. NAËL Benoît

**A été nommée secrétaire** : Mme FIOT Nathalie

### 2021\_036 – Avis du conseil municipal - CARRIERE TAHUN - PIGEON CARRIERE

Par sa délibération n°2020-57 en date du 30 octobre 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société PIGEON CARRIERES. L'enquête publique s'est déroulée du 19 octobre 2020 au 2 novembre 2020.

Cependant,

**Vu** les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID 19,

**Considérant** que l'enquête publique complémentaire du 19 octobre 2020 au 2 novembre 2020 n'a pas pu se dérouler dans les meilleures conditions en raison des circonstances dues à la situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19,

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2021/ICPE/017, le conseil municipal de Marsac-sur-Don est appelé à donner son avis sur la demande présentée par la société PIGEON CARRIERES en vue d'obtenir l'autorisation environnementales d'exploiter une carrière au lieu-dit "Le TAHUN" sur la commune de Guémené-Penfao.

Les communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'établissement sont appelées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour les raisons suivantes :

1. **Maintenir la sécurité sur le site :** l'utilisation récréative sauvage qui est faite du site provoque de nombreux stationnements dangereux. A ce titre, M. le maire indique que plus de 700 procès-verbaux ont été dressés par les forces de l'ordre aux abords de la carrière Tahun entre juin 2020 et septembre 2020. Bien qu'une transformation du site en base de loisir puisse également résoudre le problème, cette solution ne pourrait être mise en œuvre à court terme. La remise en activité du site paraît être la seule solution immédiate pour garantir la sécurité du site.
  
2. **Trafic de poids lourds lié à l'activité de la carrière :** Les données communiquées par la société CARRIERE PIGEON indique que l'activité du site générerait un trafic moyen journalier de 50 camions. L'itinéraire est fixé par le conseil départemental. Une nouvelle proposition d'itinéraire a été proposé afin de soulager la circulation dans le bourg de Conquereuil, à savoir :
  - a. De la carrière Tahun vers Conquereuil ;
  - b. Direction pont des trois rivières ;
  - c. Intersection entre la D42 et la D124 ;
  - d. Direction 4 voies.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/05/2021



Le Maire  


Hervé De TROGOFF